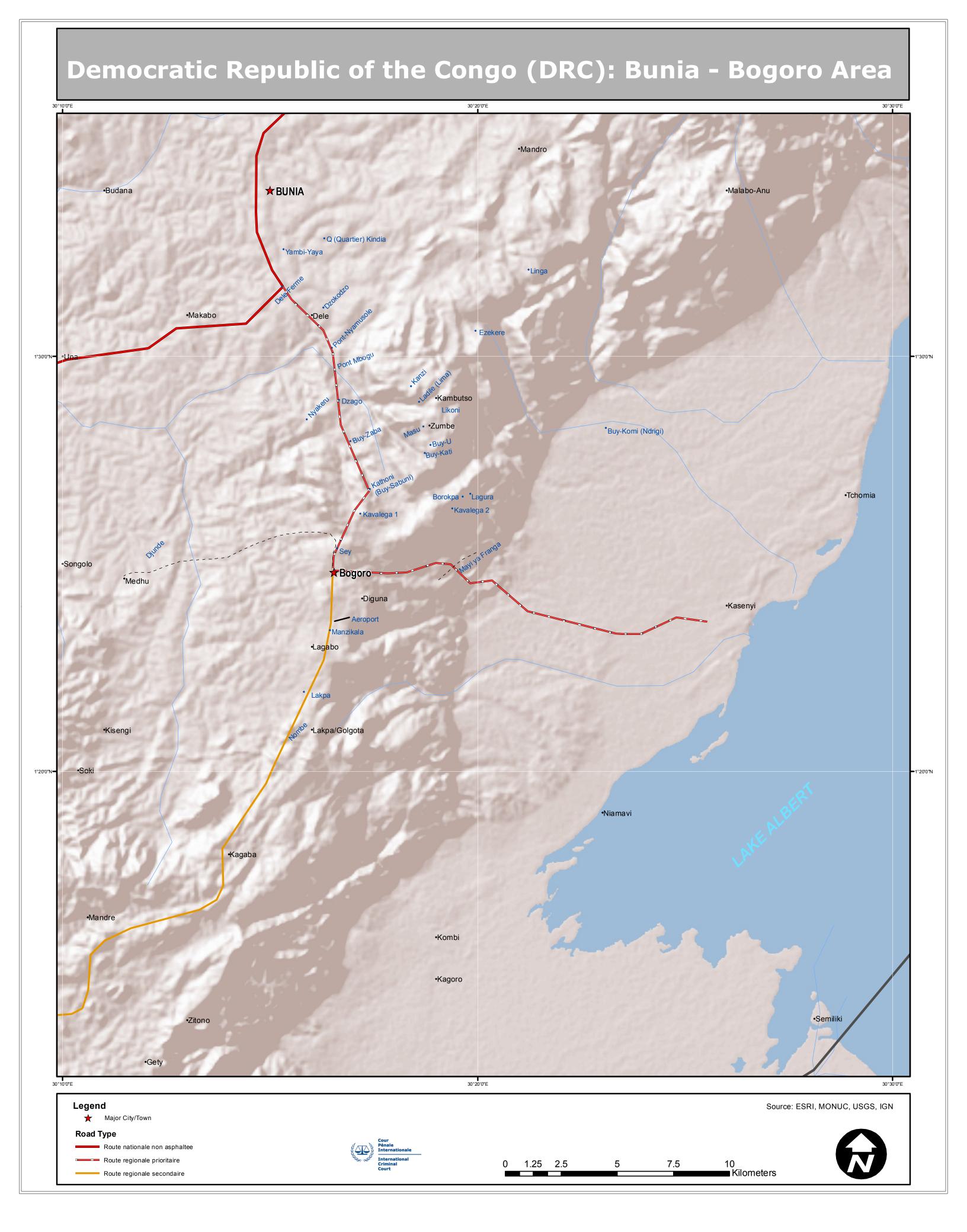
## Annexe D

## Note

Les cartes figurant dans cette annexe ont été annotés par les accusés au cours du procès pour indiquer l'emplacement de certains lieux. Le Bureau du Procureur a ensuite intégré ces annotations sous forme électronique. La Chambre n'est pas en mesure de confirmer l'exactitude de ces cartes, mais elle note qu'elles n'ont pas été contestées en audience. Ces documents sont joints dans le seul but de permettre de mieux situer le cadre géographique dans lequel s'est déroulée la présente affaire.



## Democratic Republic of the Congo (DRC): Bunia - Bogoro Area

